



Numéro 109
6 sept. 2017



Colza :

- Limaces et altises
- Semis précoce et régulation
- Rattrapage en post-levée

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 32 du 5 septembre 2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine – Interventions d'automne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Louise VAN CRANENBROECK
01 64 79 30 75 / 07 79 99 53 40

Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 28/09/16

COLZA

(stade levée à ¾ feuilles)

Ravageurs



➤ **Limaces** : les premières parcelles ont passé le stade de sensibilité. Néanmoins, les conditions climatiques actuelles restent toujours favorables à l'activité des limaces, continuez à surveiller les parcelles jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.

- Seuil indicateur de risque : présence de limaces et dégâts foliaires constatés.
- Produits possibles : SLUXX HP 5 à 7 kg/ha, METAREX INO 3 à 5 kg/ha (à réserver aux infestations plus importantes).

➤ **Altises** : le risque est moyen. On observe quelques piqûres sans dépasser les seuils d'intervention.

Les parcelles ayant passé le stade 3-4 feuilles ne sont plus au stade sensible. Pour les autres, surveillez les parcelles à proximité de chaumes de colza. La destruction des repousses de colza peut entraîner une migration des populations d'altises vers les jeunes pousses de colza.

- Seuil indicateur de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures, jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Condition d'utilisation des insecticides : absence de vent, et températures < 20° C. Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

Régulateur sur les semis précoces



Les semis réalisés vers le 15 août sont au stade 3-4 feuilles, et sont déjà à l'abri d'un vol d'altises. Leur développement assez rapide comparé à des semis du 25 août peut nécessiter de les ralentir avec un régulateur.

Pour les parcelles semées après le 20 août, les colzas les plus avancés vont de cotylédons à 1-2 feuilles. Des hétérogénéités de levée s'observent en particulier en limons suite aux orages (problème de battance). Il est encore trop tôt pour intervenir. Cette intervention sera justifiée si le colza a reçu plus de 500° C jours (base 5) au 5-10 octobre et qu'il présente des facteurs à risque : forte densité de semis (plus de 15 pieds/mètre linéaire ou 50 pieds/m²), forte disponibilité en azote (apport organique, accident sur la culture précédente...) ou en cas de variété sensible à l'élongation.

- **Dates estimées pour atteindre 500° C jours (base 5) depuis la levée** (calcul CA77).

Date de levée	levée 10/8	levée 15/8	levée 20/8	levée 25/8	levée 30/8
DAMMARTIN-EN-GOËLE	12-sept.	18-sept.	23-sept.	30-sept.	7-oct.

(Basé sur les données Météo-France 2017 jusqu'au 6/09, sur les prévisions Météociel jusqu'au 15/09 puis sur les moyennes 2006-2015).

- En cas d'intervention (pour les semis précoces), pour être efficace, l'application doit avoir lieu au stade 6 feuilles du colza. Au-delà de 7 à 8 feuilles, le régulateur ne sert plus à rien.
- Produits possibles : BALMORA 0,5 à 0,6 l/ha, SUNORG PRO 0,4-0,5 l/ha...

Conditions d'utilisation : stade du colza à 6-7 feuilles, pas de stress hydrique, une hygrométrie > 70 % et absence de vent.

Antidicotylédones en post-levée

Les orages locaux ont parfois empêché de réaliser les prélevées de suite après les semis. Avec certains produits il est possible de travailler à moindre dose en post-levée précoce.

Il est conseillé d'éviter le stade pointant particulièrement avec les produits contenant de la clomazone (type COLZOR TRIO).

Les produits sans clomazone (NOVALL, SPRINGBOK, ALABAMA...) offrent plus de liberté d'utilisation et peuvent être appliqués en post-levée précoce (colzas à cotylédons, voire 1 feuille). Néanmoins, pour une bonne efficacité, ces produits doivent aussi être appliqués avant la levée ou en cours de levée des adventices.

Nos préconisations :

Flores	Post-semis-prélevée	Post-levée précoce
Alchémille + Matricaire + Stellaire	BUTISAN 1 l	BUTISAN 1 l
+ Gaillet + Coquelicot	COLZOR TRIO 2,5 l	NOVALL 1 l
	NOVALL 1,5 l	
	ALABAMA 1,5 l	ALABAMA 1 l
	SPRINGBOK 1 l	SPRINGBOK 1 l

COMPOSITION DES PRODUITS

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
Antilimaces	
METAREX INO	Métaldéhyde 4 %
SLUXX HP	Phosphate ferrique 3 %
Régulateurs	
BALMORA	Tébuconazole 250 g/l
SUNORG PRO	Metconazole 90 g/l
Herbicides	
ALABAMA / KATAMARAND 3D	Métazachlore 200 g/l + quinmércac 100 g/l + DMTA-P 200 g/l
COLZOR TRIO	Napropamide 188 g/l + dimétachlore 188 g/l + clomazone 30 g/l
NOVALL / RAPSAN TDI	Métazachlore 400 g/l + quinmércac 100 g/l
BUTISAN / RAPSAN 500 SC	Métazachlore 500 g/l
SPRINGBOK	Métazachlore 200 g/l + DMTA-P 200 g/l



Retrouvez les bulletins info.plaine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

